



Termes de référence

Evaluation finale externe, Projet de réduction des risques de catastrophes naturelles, Phase II

Port-au-Prince, 22 février 2022

Mission :	Évaluation finale externe phase II
Lieux de la mission :	Haïti (Port-au-Prince et département du Sud-est)
Période de la mission :	Début avril – Mi-mai 2022
Proposition de crédit :	RRC : 7F-09540.02

Documents de référence

1. Stratégie de Coopération Suisse en Haïti, 2018-2021
2. Programme de coopération Suisse en Haïti 2022-2024
3. Rapport annuel 2021
4. Rapports d'analyse de contexte de l'ambassade (par ex. MERV 2021)
5. Proposition de crédit et Documentation du projet (ProDoc 2.0), RRC
6. Crédit additionnel et prolongation de la durée RRC
7. Rapport Auto-Évaluation, février / mars 2021
8. Rapport d'étude sur la sécurité alimentaire, février 2022
9. Rapports périodiques (trimestriels) de mise en œuvre opérationnelle du projet
10. Rapport interne de fin de phase, mars 2022
11. Plan national de gestion des risques de désastre, 2019 -2030

Antécédents et description du projet

Le projet de réduction des risques de catastrophes naturelles dans le Sud-est et le Sud d'Haïti (RRC) est mis en œuvre directement par l'Ambassade de Suisse en République d'Haïti à travers un sous-bureau basé à Jacmel, Département du Sud-est. La phase actuelle du projet a été placée sous le chapeau du domaine 1 (Gouvernance locale et décentralisation) de la Stratégie de Coopération Suisse en Haïti 2018-2021.

Le projet RRC a été conçu dans la perspective de réduire les risques naturels via le transfert de compétences aux acteurs locaux, la sensibilisation des populations et la création de conditions favorables à la planification/réalisation de mesures de réduction de risques qui protègent les personnes vulnérables. Démarré à partir d'une initiative pilote en 2014, le projet est sur sa deuxième phase de mise en œuvre opérationnelle. Pendant la première phase qui a pris fin en août 2018, le projet a été mis en œuvre essentiellement sur Bas Cap Rouge, section communale de Jacmel. Parallèlement, en appui à la municipalité de Jacmel, le projet a appuyé des institutions techniques au niveau national et leurs cadres pour travailler la cartographie et le développement des compétences en la matière.

La phase actuellement en cours a démarré en septembre 2018. Planifiée préalablement pour prendre fin en août 2021, elle a été prolongée jusqu'à fin août 2022 suite aux recommandations de

l'autoévaluation de février/mars 2021. Comparativement à la phase I, cette phase a élargi son échelle d'intervention géographique (passage à l'échelon municipal et couverture d'autres communes). Elle recherche de 3 effets clés qui s'inscrivent dans une perspective de gestion intégrée des risques (prévention, préparation et réponse) et correspondent chacun à un niveau de la gouvernance des risques: communautaire, communal et national:

- **Effet 1/ communautaire** : Les populations (individus, familles et communautés) des zones d'intervention connaissent les « risques naturels » de leur territoire et participent activement à leur réduction par des mesures de préparation et de prévention.
- **Effet 2/communal** : Les capacités communales sont renforcées et des processus sont institutionnalisés pour une gestion locale intégrée des risques et désastres.
- **Effet 3/national** : Les capacités nationales à générer des outils d'analyse et de gestion des risques naturels utiles au niveau communal sont améliorées.

Justification de l'évaluation et description des prestations

Le projet RRC a été pensé pour être mis en œuvre sur plusieurs phases successives. La deuxième phase démarrée en septembre 2018, arrivera à sa fin en août 2022 suite à une prolongation d'un an en 2021 comme susmentionné.

En vue de la clôture de cette phase du projet et de la définition de perspectives pour la poursuite des interventions, l'ambassade planifie de réaliser une évaluation externe du projet. Il s'agit de conduire avec les parties prenantes et les partenaires institutionnels et territoriaux une analyse rétrospective et prospective du projet par des experts et évaluateurs externes indépendants. Cet exercice vise à permettre à l'ambassade d'avoir une analyse externe la plus objective possible sur les performances du projet, les pistes d'actions à prioriser et d'envisager de nouvelles orientations pour la poursuite des interventions. A travers cette évaluation, l'ambassade cherche à avoir une analyse rétrospective et une analyse prospective du projet.

Objectifs généraux de l'évaluation

L'objectif global est de dresser un bilan avant tout qualitatif du projet RRC par une analyse rétrospective des réalisations, des apprentissages et des lacunes/défis, et, par une analyse prospective, des options pouvant servir d'aide à la décision pour la suite des interventions. Les objectifs spécifiques de cette évaluation sont les suivants :

- a. Faire une revue quantitative et qualitative des résultats obtenus, bonnes pratiques, apprentissages, solutions techniques développées et contraintes de la phase II et une appréciation des effets selon les critères (cohérence, pertinence, efficacité, efficience, viabilité) du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (CAD OCDE).
- b. Recommander des actions et stratégies pour pérenniser et institutionnaliser les acquis du projet avec les principaux partenaires, sur la base des avancées, des éléments porteurs et des contraintes identifiées.
- c. Identifier les bonnes pratiques qui doivent être capitalisées et diffusées pour l'avancement de la gouvernance des risques en Haïti, tant à l'échelle territoriale que nationale, en coordination et concertation avec d'autres donateurs et des institutions sectorielles de la gestion des risques de désastres (GRD).
- d. Proposer des ajustements dans la stratégie de mise en œuvre de la phase II permettant d'améliorer la qualité du projet, la consolidation des résultats/effets et de préparer la sortie sans affaiblir les communautés et institutions partenaires.
- e. Proposer et analyser des scénarios en termes de stratégie pour la poursuite des interventions à succès du projet (modalités de mise en œuvre, partenariats à prioriser, etc.).

Portée de l'évaluation

Cette évaluation vise à mesurer la performance du projet sur la base des critères du CAD de l'OCDE comme susmentionnés et en accord avec les objectifs ci-dessus. L'analyse de la qualité de la mise en œuvre sera basée sur les critères clés du CAD cités ci-dessus.

L'équipe chargée de cette évaluation devra fournir, pour chaque aspect analysé, des réflexions et propositions concrètes à prioriser dans la prochaine planification du projet aux trois niveaux couverts, en tenant compte de la valeur ajoutée d'une action directe de l'ambassade suisse et de la durabilité des effets engendrés par les activités.

Dimension rétrospective

La dimension rétrospective consiste en une évaluation avant tout qualitative des réalisations, basée sur le cadre logique à l'échelon des extrants/résultats. Elle inclut une analyse des domaines qui sont mis en œuvre, en relation avec la planification initiale, les avancées et les retards, eu égard à une appréciation de la stratégie de mise en œuvre. Les critères et questions clés proposés pour analyser cette dimension sont :

Cohérence :

- Dans quelle mesure les interventions du projet s'articulent avec les priorités nationales exprimées à travers le PNGRD 2019-2030, les lignes d'actions de la DGPC et les interventions d'autres acteurs intervenant dans la gouvernance de la gestion intégrée des risques, couverte par le projet à l'échelle du pays et des zones d'intervention ?
- Comment les activités, produits et effets escomptés du projet permettent de répondre aux priorités des acteurs locaux en matière de réduction des risques de catastrophes ?
- Comment le projet s'articule et assure les synergies et complémentarités avec d'autres projets financés par la Suisse pour renforcer les effets recherchés en matière de gouvernance et de gestion intégrée des risques ?
- Comment le projet s'articule et assure les synergies et complémentarités avec des projets similaires financés dans le département par d'autres bailleurs ?

Pertinence :

- Comment les actions planifiées et entreprises s'adaptent-elles à l'évolution du contexte du pays, des municipalités et du département ?
- Quelles ont été les dispositions prises pour assurer la prise en compte des besoins et priorités émergeant lors de la mise en œuvre au niveau des territoires et des partenaires sectoriels ?
- Comment les objectifs, l'approche et les actions (aux niveaux communautaire, municipal et national) du projet répondent-ils aux besoins et aux demandes des groupes cibles (institutions locales et nationales, populations et communautés locales) ?

Efficacité :

- Quel est le taux d'atteinte des extrants/résultats et des effets planifiés à partir des indicateurs des outcomes (effets) du cadre logique ? Sont-ils atteints ou peuvent-ils être atteints jusqu'à la fin du projet ? Sinon, quelles en sont les raisons ?
- Dans quelle mesure les partenariats développés et le choix des territoires d'intervention facilitent l'atteinte des résultats/effets recherchés ? Dans quelle mesure les partenariats développés et le choix des territoires d'intervention facilitent l'atteinte et la pérennisation des résultats/effets recherchés ainsi que leur diffusion à d'autres territoires ?
- Quels ajustements envisager dans l'approche et la stratégie du projet pour faire face aux défis institutionnels (fragilité) actuels eu égard aux effets et résultats recherchés ?
- Quels sont les effets/résultats à l'échelle des écoles, des populations locales, des structures de protection civile, des mairies, des institutions et des professionnels nationaux par rapport à l'approche/méthodologie utilisée ?

Efficience :

- Dans quelle mesure les investissements consentis (temporels et financiers) pour l'atteinte des effets et des résultats du projet à partir des approches et méthodologies adoptées s'adaptent aux possibilités de réplcation par d'autres partenaires (société civile, institutions publiques, etc.) ?
- Quelles sont l'adéquation et l'acceptabilité des coûts (temps, argent,...) investis dans les

mesures proposées avec les effets et résultats atteints ?

- A quel degré le setup adopté en termes de ressources humaines pour la mise en œuvre du projet s'adapte-t-il à la logique d'intervention du projet ?

Durabilité/ impact/ viabilité :

- A quel degré les processus et outils (approches et méthodologies développées, outils de formation développés, processus de gestion des constructions ...) sont-ils utilisés et appropriés par les partenaires/groupes cibles ?
- Quelles sont les opportunités d'institutionnalisation des démarches et des outils développés ? Quels partenariats ont été développés et quelle est leur valeur ajoutée ?
- Quelle est la valeur ajoutée de l'ambassade suisse, en tant que bailleur et metteur en œuvre ?
- Quelles sont les principales leçons apprises du projet ? Quelles sont les bonnes pratiques à capitaliser basées sur ces apprentissages ?
- Quel est le degré de valorisation des compétences développées ?
- Quels sont les effets indirects/non recherchés (positifs et négatifs...) ?

Genre et inclusion sociale :

- Comment les besoins spécifiques des femmes et des groupes vulnérables ont-ils été pris en compte dans la planification et la mise en œuvre des actions ?
- Dans quelle mesure le projet a contribué à renforcer la place des femmes dans la gestion des risques (prévention, préparation et réponse) ?
- Comment les femmes sont-elles impliquées ou considérées dans la réalisation des interventions ?

Dimension prospective

Dans sa dimension prospective, cette évaluation devra fournir des pistes pour consolider les acquis du projet aux niveaux communautaire, communal et national. L'analyse prospective doit permettre d'identifier des potentialités et des stratégies pour la poursuite des initiatives porteuses ceci dans une perspective de pérennisation des changements/effets initiés par le projet en vue de sa sortie. Elle doit explorer aussi les initiatives porteuses à conduire en lien avec d'autres thématiques comme l'eau et l'assainissement, la protection sociale, l'insertion économique, la gouvernance locale ou des thématiques couvertes par d'autres projets financés par l'ambassade dans la zone cible. Elle doit également identifier les orientations opérationnelles et stratégiques à prioriser avec d'autres projets financés par l'ambassade en vue du phasing out de la coopération Sud en 2024.

Sur la base de l'analyse rétrospective, l'analyse prospective doit proposer et recommander, à l'issue des consultations avec les parties prenantes, les institutions partenaires et les acteurs partenaires sur les territoires, les pistes d'actions concrètes et réalistes aux trois niveaux d'intervention (communautaire, communal et national) pour la suite des interventions. Ces pistes doivent être priorisées et basées sur des scénarios visant à ancrer et à consolider les effets. De manière spécifique, cette dimension prospective de l'évaluation devra permettre de :

- Identifier et proposer des lignes d'actions pour la suite des interventions basées sur les valeurs ajoutées de l'intervention de l'ambassade suisse sur la thématique de la GRD ;
- Analyser les partenariats les plus prometteurs pour une reprise de certains acquis du projet et identifier les partenariats à développer ou renforcer, les orientations stratégiques (scénarios de sortie) à privilégier pour la pérennisation des effets en tenant compte de la valeur ajoutée de ces partenaires ;
- Proposer des ajustements dans la stratégie de mise en œuvre pour le reste de la phase et pour la planification de la suite des interventions d'une part et l'amélioration de la cohérence des actions du projet par rapport à d'autres projets financés par l'ambassade, des institutions sectorielles et d'autres partenaires techniques et financiers le cas échéant ; ;
- Faire des propositions en termes de résultats à atteindre, partenariats à envisager, stratégie de mise en œuvre à prioriser pour ancrer les acquis du projet dans la durée.
- Proposer des ajustements opérationnels et stratégiques pour renforcer la place du genre et de l'inclusion des groupes marginalisés ;

Méthodologie et approche proposées

L'ambassade recommande pour cette évaluation une méthodologie basée sur une approche inclusive et participative impliquant les différentes parties prenantes. Cette évaluation sera réalisée comme étant un exercice participatif d'apprentissage et de capitalisation des acquis impliquant les acteurs territoriaux et institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet.

La méthodologie préconisée repose sur :

- Une analyse de données secondaires (prodoc, proposition de crédit, budget, rapport d'autoévaluation, rapports périodiques de mise en œuvre, outils techniques développés).
- Une collecte et une analyse de données primaires auprès des différentes parties prenantes à partir des :
 - Entretiens avec des bénéficiaires à l'échelle des communautés, des mairies partenaires, des institutions nationales, des comités territoriaux de PC incluant les autorités locales, la DGPC départementale et centrale ;
 - Entretiens avec des institutions techniques, des universités et des organisations de la société civile ;
 - Entretiens avec l'équipe du projet, des responsables de programmes à l'ambassade à Port-au-Prince, des membres de l'équipe de coordination de l'aide humanitaire à l'ambassade ;
 - Entretiens avec des institutions partenaires mettant en œuvre des projets financés par l'ambassade dans le Sud-est (principalement sur les thématiques eau et assainissement, protection sociale, insertion économique, gouvernance locale) ;
 - Entretiens avec des partenaires techniques et financiers et des structures de coordination.

Principales phases du processus et livrables attendus

Phases de l'évaluation	Étapes méthodologiques	Livrables attendus
Phase préparatoire (durée : 3 jours) Début avril	<ul style="list-style-type: none">- Revue documentaire- Méthodologie détaillée, structuration de l'évaluation.- Matrice d'évaluation.	<ul style="list-style-type: none">- Document de méthodologie détaillée (y c. matrice d'évaluation et outils de collecte des données)- Rapport de démarrage (max 5 pages)
Phase de terrain (durée : 8.5 jours)	<ul style="list-style-type: none">- Entretiens/ateliers, analyse et présentation des résultats préliminaires.- Analyse et synthèse des données- Présentation des résultats préliminaires de l'évaluation	<ul style="list-style-type: none">- Aide-mémoire succinct (max 5 pages) présentant les principaux résultats- Présentation PowerPoint
Phase de rapportage et restitution (durée : 4.5 jours)	<ul style="list-style-type: none">- Projet de rapport final.- Présentation des conclusions à l'ambassade et aux partenaires.- Intégration des observations de l'Ambassade de Suisse et des partenaires dans le rapport.	<ul style="list-style-type: none">- Projet de rapport final (max 15 pages) sans annexe- Présentation PowerPoint ajustée- Distribution du rapport final provisoire aux parties prenantes- Rencontre avec l'ambassade et l'équipe de l'aide humanitaire- Rapport final ajusté (max 15 pages) + annexes intégrées

Lieux des prestations et durée de l'évaluation

La mission d'évaluation sera conduite à Port-au-Prince et dans les 3 communes d'intervention du projet RRC dans le Sud-est (La Vallée de Jacmel, Cayes-Jacmel et Jacmel). L'évaluation se déroulera sur une période maximale de 16 jours de travail effectif entre début avril et mi-mai 2022.

Profil de l'expertise recherchée

Cette évaluation peut être conduite par une firme ou un consultant individuel qui présente le profil suivant :

- Au moins 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion, du suivi-évaluation et de la capitalisation de projets et programmes de développement.
- Au moins 5 ans d'expérience en évaluation de projets/programmes de développement et d'aide humanitaire.
- Solide expérience en gouvernance de la gestion des risques de catastrophes.
- Solide expérience de travail avec des institutions publiques (mairies, institutions techniques nationales, universités,) et la société civile dans le domaine de la GRD.
- Connaissance de la zone d'intervention et des institutions qui y interviennent.
- Excellente maîtrise du cadre légal et institutionnel du secteur de la gestion des risques ainsi qu'une bonne connaissance des structures institutionnelles y afférentes.
- Excellente maîtrise du français et du créole haïtien à l'écrit et à l'oral.
- Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse
- Une équipe mixte (genre) constitue un atout.

Transmission des offres

Les offres doivent être transmises via l'adresse électronique suivante : Bureau-Jacmel-RRC@eda.admin.ch avec mention « Evaluation finale phase II du projet RRC ».

Date limite de soumission des offres : 18 mars 2022 jusqu'à 17 :00 (heure locale Haïti).